



Voisons qui sonnent chez nous

Par Sores

Bonjour à tous,

Je vous raconte le problème très brièvement : on habite dans un immeuble qui est très mal insonorisé. On a un bébé de 2 ans qui n'a plus le droit de vivre normalement chez nous car à chaque fois qu'il marche ou qu'il saute / court les voisins viennent sonner chez nous pour se plaindre et cela fait très peur à notre fille de 7 ans. On leur a précisé à plusieurs reprises que cela traumatise notre fille mais désormais ils font ça exprès pour faire peur à notre fille pour nous mettre la pression. On a déjà déposé une main courante contre eux mais ils continuent de le faire. Est-ce que ça compte pour être une atteinte à la vie privée ?

Merci à l'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Une main courante ne sert à rien.

Et non ce n'est pas une atteinte à la vie privée.

Vous pouvez baisser le volume ou supprimer votre sonnette.

D'autre part vous devez être attentif à la tranquillité des voisins. Vous pouvez sortir plus souvent pour que votre enfant se défoule dehors.

Un courrier recommandé au voisin et à votre bailleur peuvent permettre de signaler les faits.

Par Sores

Rebonjour,

Merci pour votre réponse. Je n'ai peut-être pas été assez précis : à part sonner chez nous et nous parler sur un ton plutôt agressif la personne en question nous envoie des messages à longueur de la journée, elle mène une vraie guerre psychologique contre nous. Nous sommes propriétaires de notre appartement et elle est locataire, son but est clairement de nous faire partir. A plusieurs reprises elle a désespérément essayé de provoquer une réaction violente de ma part pour pouvoir porter plainte.

Pour l'instant elle n'a aucun moyen vu qu'on ne fait rien d'illégal, on ne fait pas de fêtes, on n'écoute pas de musique, on n'a pas de télé, juste le petit qui parfois crie, pleure ou se jette par terre mais évidemment ce n'est pas tout le long de la journée alors que c'est précisément ce qu'elle prétend. Déjà n'importe quel bruit qu'elle peut entendre de chez nous c'est entre 7h et 8h du matin et entre 18h et 21h30 maximum car en dehors de ces horaires là il n'y a personne à la maison et la nuit on dort évidemment. Le weekend c'est un peu différent mais là aussi on essaie de sortir les enfants dans la mesure du possible. Une fois elle est montée chez nous en pyjama à 8h du matin quand on était sur le point de conduire les enfants à l'école en nous criant qu'on l'avait dérangée depuis 7h30 alors qu'elle était en vacances. Alors que tout ce qu'on a fait était de donner le petit déjeuner aux enfants et de les préparer pour l'école donc en clair on a ouvert et fermé des placards et on a marché d'une pièce à l'autre, je ne pense pas qu'il soit possible de faire moins que ça.

Cordialement.

Par yapasdequoi

Surtout gardez votre calme. N'ouvrez plus votre porte quand elle sonne.

Si elle insiste appelez la police et portez plainte pour harcèlement.

Vous êtes tous locataires ? Si oui, il faut signaler les faits au bailleur.

Et lisez les réponses données ici pour une situation proche:

[url=https://www.forum-juridique.net/penal/delits/harcelement-de-la-part-d-une-voisine-t32238.html]https://www.forum-juridique.net/penal/delits/harcelement-de-la-part-d-une-voisine-t32238.html[/url]